

Marque à feu ou à marteler Meylan

Dans son ouvrage *L'herminette et la hache*, de mars 1991, Jean-François Robert consacre un chapitre aux martelles. Celles-ci émanant du canton ou des communes. Il n'est rien dit des martelles relevant du domaine privé.

Aussi est-il difficile de comprendre à quoi pouvait correspondre les outils à marteler de ce type. Un propriétaire d'une forêt privée, après abattage des arbres, tenait-il aussi à les marquer afin d'éviter un vol « à l'étalage » ? Marquait-on toutes les billes de ce type, y compris le fayard ? Allait-on jusqu'à marquer le bois des stères. On ne sait rien de précis à ce sujet.

Et d'autre part on peut aussi considérer que la martelle, à la limite, pouvait aussi servir de marque à feu.

On reste donc dans le vague. Quoiqu'il en soit le Patrimoine est heureux d'accueillir deux pièces de M. Maurice Meylan du Pont. Une martelle avec manche, initiales non relevées, et une autre sans manche, sur le cartouche de laquelle on peut découvrir les initiales GFM, soit Georges Frédéric Meylan.

Nous sommes donc toujours en rapport avec cette famille Meylan du Séchey, lapidaires et dont l'un des descendants devait émigrer au Pont, Georges Frédéric Meylan, deuxième du nom.

Nous n'en savons pas plus. Faut-il penser que GFM ait pu être garde-forestier ?



Martelle sans manche avec les initiales du propriétaire. XIXe siècle.



Martelle avec manche, initiales non relevées. Notons que ce genre d'outil n'est pas excessivement rare.

